

## Supplément Special Budget 2025



CONSEIL MUNICIPAL  
Du 10 avril 2025

Les principales délibérations du Conseil Municipal du 10 avril 2025

### FINANCES

#### DELIBERATION N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le compte de gestion établi par le responsable du service de gestion comptable de Plan du Var atteste de la conformité des comptes du comptable public par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur, le Maire. Cette délibération vise à approuver le compte de gestion 2024 et que celui-ci, n'appelle aucune observation, ni réserve. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### DELIBERATION N°2 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 429 956,64 €. La section d'investissement fait apparaître un excédent de 134 291,66 €. Cette délibération vise à approuver le compte administratif 2024 **Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Cette délibération vise l'affectation du résultat 2024 qui laisse apparaître un résultat d'exercice 2024 de (+) 429 956,64 € et un résultat de clôture de (+) 1 881 368,24€. Sur ce résultat de clôture, 347 772,62 € sont mis en réserve d'investissement et 1 533 595,62 € en report de fonctionnement. Ce résultat permet à la municipalité de mettre en œuvre un plan d'investissements ambitieux, sans emprunt et sans augmentation d'impôts. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### DELIBERATION N°4 : BUDGET PRIMITIF 2025

Le rapport d'activités et financier 2024 et les orientations 2025, prises en compte dans l'élaboration budgétaire présentées en séance, sont en ligne sur le site internet de la commune. Cette délibération vise à approuver le budget 2025 de la commune qui laisse apparaître pour la section de fonctionnement 3 993 468, 62 € en dépenses et en recettes, pour la section d'investissement, 5 823 526,16 € en dépenses et en recettes. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### DELIBERATION N°5 : ADOPTION TAUX D'IMPOSITION 2025

Au regard de la valorisation des valeurs locatives cadastrales de +1,71% par l'Etat pour 2025, il est proposé au Conseil Municipal de contenir la pression fiscale malgré le développement engagé par la municipalité, en maintenant les taux communaux qui demeurent inchangés depuis 2020, à savoir : Taxe Foncière sur Propriétés Bâties à 22,57%, Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties à 30%, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à 12.45%. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### DELIBERATION N°6 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE CIMETIERE SUD

Ne disposant plus de caveaux d'avance au cimetière sud, le Conseil Municipal a validé la construction de nouveaux caveaux vendus aux familles avec les concessions de terrains. Au sein même du cimetière sud, il est donc prévu d'utiliser les emplacements disponibles permettant la réalisation de 19 caveaux et le rajout de 10 cases et d'autoriser une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe d'un montant de 87 000 €. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### DELIBERATION N°7 : VENTE DU TERRAIN SECTION AA N°60

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la politique menée visant le développement des recettes pour la réalisation des projets de la commune sans recourir à l'emprunt et sans augmentation fiscale. C'est ainsi que le Conseil Municipal a validé par délibération, en date du 12 avril 2023, la démarche de recherche des biens sans maître visant l'intégration de ces biens dans le patrimoine de la commune. Par délibération en date 16 novembre de la même année, le Conseil Municipal a validé l'intégration du 8 parcelles dont la parcelle AA n°60 constituée d'un terrain de 754 m2 qui fait l'objet de la présente délibération. Le prix exprimé de 238 000 € est confirmé par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### DELIBERATION POINT N° 11 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. Il a été proposé de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité et de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence pour permettre l'avancement des agents éligibles. **Délibération adoptée à l'unanimité.**



RAPPORT D'ACTIVITES ET FINANCIER 2024 ET ORIENTATIONS 2025

Commune d'Aspremont

Scannez le QR code ci-dessous pour télécharger le ROB

## **MANDAT 2020 - 2025 : SOLIDITE DES RESULTATS, DES VOYANTS AU BEAU FIXE**

### **INVESTISSEMENTS**

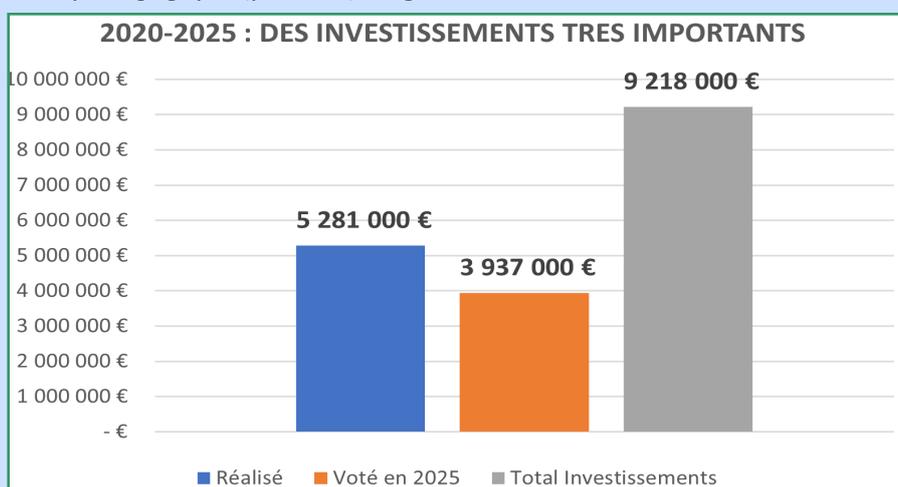
**Des investissements d'un niveau très élevé.** Près de 9,2 millions d'euros ont été investis sur la période, soit en gestion directe, soit en gestion déléguée Sivom VDB. Des investissements importants afin de doter la commune des infrastructures nécessaires et proposer les services attendus.

**Les projets structurants :** nouvelle voirie chemin du Campoun, parking de la Vallière, extension de la crèche, réaménagement du centre village (sécurisation des remparts du château, aménagement du jardin Milon et de la place Antoine Barbier, réfection de la place Léandre Astraud), réfection du jardin Caravadossi et réalisation d'un espace scénique de plein air, lancement de la ferme agricole pédagogique

**Les achats de foncier pour des projets déterminés ou des futurs projets d'aménagement :** terrain constructible la Vallière 1 pour 1300 m<sup>2</sup>, terrain constructible la Vallière 2 pour 1200 m<sup>2</sup>, terrain constructible Escairan pour 6000 m<sup>2</sup>, terrain la Prairie pour 26 000 m<sup>2</sup>, terrain Saint-Claude 1 pour 14 593 m<sup>2</sup>, terrain Saint-Claude 2 pour 3000 m<sup>2</sup>

**Les investissements sécuritaires :** au groupe scolaire, sur la voirie, au niveau de la sécurisation routière et piétonne de la traversée de la place centrale

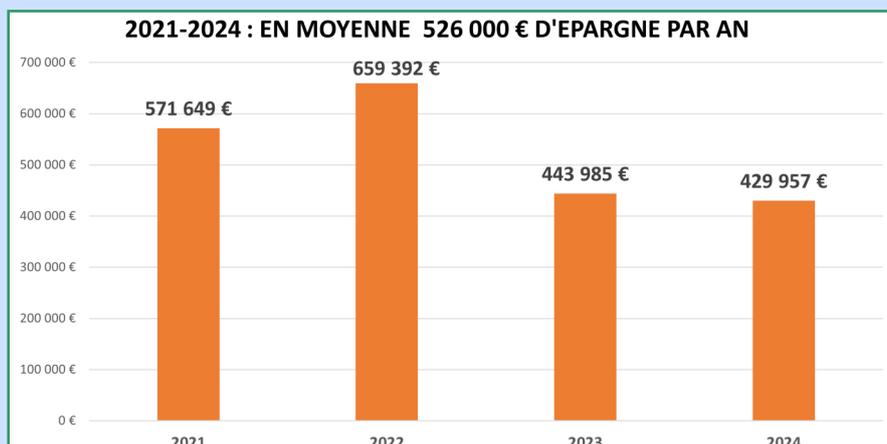
**Les projets 2025 :** la réfection du jardin d'enfants, la végétalisation des cours du groupe scolaire, l'extension et sécurisation de la mairie avec la création d'une nouvelle médiathèque, la surélévation du parking de la Vallière, la création du square St Claude, la création d'un terrain de basket 3x3 et la réfection du terrain de sport du groupe scolaire, la ferme agricole pédagogique (phase 2), l'agrandissement du cimetière sud.



*« Nous avons investi massivement sans fragiliser l'avenir »*

### **EPARGNE**

**Une épargne brute moyenne de 526 000 € par an, signe de l'efficacité financière :** chaque année la commune dégage de l'épargne qui lui permet de financer une partie de ses investissements. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les recettes sont optimisées. Comment répondre au désengagement de l'Etat, 227 000 € de dotations en 2014, 51 000 € en 2025 (-77,5 %) ? Par la diversification des recettes locatives, 71 000 € en 2014 et 117 000 € en 2025 (+ 64,5 %).



*« Les axes de travail en matière de gestion budgétaire et financière pour une gestion rigoureuse et responsable : maîtriser les charges de fonctionnement, optimiser les recettes (recettes locatives et subventions) ».*

## FISCALITE LOCALE

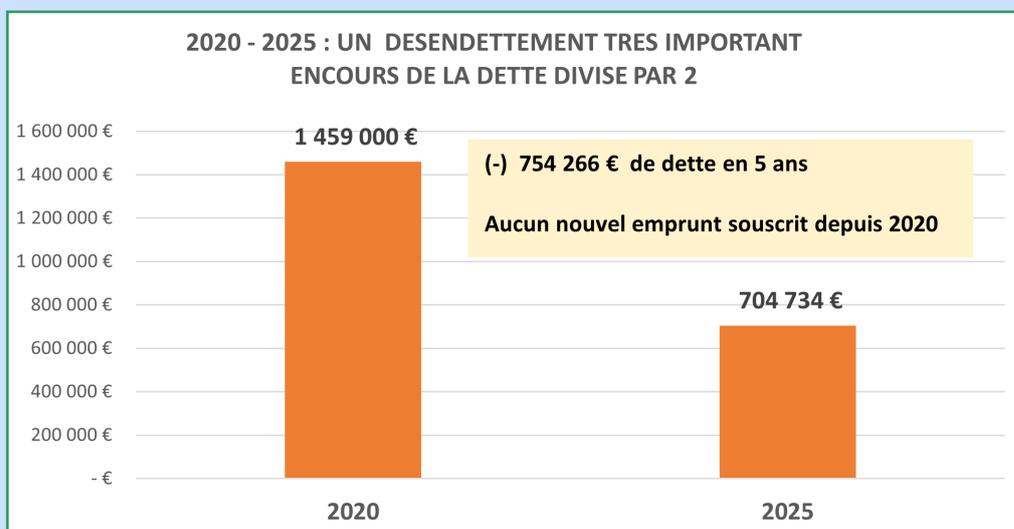
**Stabilité des taux de la fiscalité locale :** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui était de 22.57% en 2020, n'a pas bougé durant ce mandat. A noter qu'Aspremont se situe parmi les communes du Sivom VDB les moins imposées et que les tarifs (restauration scolarité et péri scolaire) n'ont augmenté depuis 2020.

TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE VOTES EN 2024 PAR LES COMMUNES DU SIVOM VAL DE BANQUIERE			
Communes du SIVOM VDB + NICE	Taxe sur le foncier bâti en %	Taxe sur le foncier non bâti en %	Taxe d'habitation RS en %
LA TRINITE	47,00	36,32	18,60
BONSON	34,13	67,98	13,51
DRAP	29,50	32,34	22,47
FALICON	25,30	17,28	12,45
TOURRETTE-LEVENS	24,62	25,18	12,80
COLOMARS	24,22	77,08	11,79
CASTAGNIERS	24,00	70,00	14,90
LEVENS	23,50	47,78	15,56
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	22,58	18,08	12,25
<b>ASPREMONT</b>	<b>22,57</b>	<b>30,00</b>	<b>12,45</b>
CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE	22,26	16,60	14,68
ROQUETTE-SUR-VAR	20,73	32,10	11,03
SAINT-BLAISE	19,21	29,38	9,56
SAINT-MARTIN-DU-VAR	18,82	23,59	11,63
DURANUS	15,77	35,68	5,75
NICE	35,30	38,48	25,15

« Pas de nécessité, à ce jour, d'avoir à augmenter la fiscalité locale. Un signal positif pour l'avenir »

## ENDETTEMENT

**Pas de recours à l'emprunt :** aucun emprunt n'a été souscrit durant le mandat. Un encours de dette complètement maîtrisé. De fait, l'endettement de la commune a été divisé par 2 en 5 ans. Le délai de désendettement (encours de la dette/ épargne brute) est de 1,6 année, un très bon ratio. La commune est capable de rembourser les investissements à un rythme soutenu, sans compromettre les autres dépenses.



## VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

**Par l'achat de propriétés bâties :**

- Ancien restaurant pour 660 m<sup>2</sup> au centre village avec 2 bâtis et 3 locaux commerciaux
- « la verrue » route de Colomars, vouée à la démolition

**Par le reclassement de deux parcelles communales,** situées près du groupe scolaire en zone urbanisable, destinées à l'habitation (une parcelle de 1500 m<sup>2</sup>, une autre de 7500 m<sup>2</sup>)

**Par la création d'une réserve foncière de 8000 m<sup>2</sup>** (détachement du foncier la Prairie) dans le cadre d'un projet d'équipement public, la création d'une structure habitat seniors

**Par la restauration de l'église paroissiale Saint-Jacques et la réhabilitation de la chapelle Saint-Claude**

# LES REALISATIONS EN IMAGES

« La commune a misé sur les investissements sans toucher à la fiscalité et à l'endettement »

Voirie du Campoun



Parking la Vallière



Foncier Escairan



Foncier la Prairie



Foncier Saint-Claude



Médiathèque



Extension de la crèche



Place Léandre Astraudo



Remparts du château



Jardin Million



Eglise Saint-Jacques



Chapelle Saint-Claude



Espace scénique



Sécurisation centre village



Sécurisation centre village



Sécurisation centre village



Sécurisation centre village



Foncier commercial

